

**Séance du Conseil général du 11 décembre 2017
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Vice-Président : M. Vincent Berger

Secrétaire-Caissier : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

1. Appel

Monsieur le Vice-Président, Vincent Berger : Madame le Maire, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Madame la représentante des médias, je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette séance du Conseil général. Je procède à l'appel.

Messieurs Jacky Epitoux, François Froidevaux et Madame Sophie Gillet Merialdo sont excusés.

Les membres du Conseil communal sont tous présents.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 42 du 22 novembre 2017
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 juin 2017
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 73'700.00 destiné à la réalisation d'une isolation pour l'extraction des boues et d'une installation de récupération d'eau à la STEP ainsi que son financement
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement
6. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 96'000.00 destiné au financement des travaux de réfection du local commercial situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la Fondation Gentit ainsi que son financement
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement
7. Discuter et approuver la modification de l'art. 5 de l'annexe 1 du Règlement concernant le statut du personnel communal
8. Discuter et approuver la modification de l'annexe 1 du Règlement communal concernant les inhumations
9. Budget 2018
 - a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
 - b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2018
 - c) Donner connaissance du budget des investissements 2018

10. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme Mukunga Antonica et ses enfants Kevin, D'Jenni, Diamant-Thérèse et Prince-Kungi et fixer la finance d'admission
11. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme Ollivier Armelle et son fils Diraison Yann et fixer la finance d'admission
12. Discuter et approuver la création d'un îlot de vieux bois dans le périmètre des forêts communales
13. Traitement de la motion de M. Jacques Boni (PSJ/Les Verts) intitulée : Pour que le chemin "Bas des Rosées – Maison-Rouge" soit praticable même en hiver

Personne ne désire s'exprimer ; l'ordre du jour est donc considéré comme accepté tacitement.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 juin 2017

Personne ne souhaitant prendre la parole, le procès-verbal de la séance du 26 juin 2017 est considéré comme accepté tacitement.

Monsieur le Vice-Président, Vincent Berger : je profite de remercier l'auteure du procès-verbal, Madame Marlyse Jobin.

3. Communications

Conseil général

Monsieur le Vice-Président, Vincent Berger : j'ai reçu une résolution déposée par le Groupe PS/Les Verts ; je vous la lis : *"Les Bois, le 11 décembre 2017. Le Groupe PS/Les Verts dépose la résolution suivante : en juin dernier, La Poste a fait part de ses intentions quant au développement de son réseau dans un communiqué. Nous constatons que l'office du village des Bois est "à examiner". Ne connaissant pas précisément le devenir du bureau de poste du village, nous demandons instamment à La Poste Suisse SA de maintenir, en l'état, l'office de poste du village des Bois, pour les années futures. Pour le Groupe PS/Verts, Martial Farine."*

Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume :

Plan directeur cantonal : la mise en consultation du Plan directeur cantonal concernant l'urbanisation et la mobilité est terminée. La Commission d'urbanisme s'est penchée sur les fiches directrices et nous avons envoyé nos remarques. L'AMFM a également fait un travail important avec le bureau RWB et toutes les communes franc-montagnardes ont bénéficié de leur synthèse envoyée au Service du développement territorial cantonal.

Zones d'activité d'intérêt cantonal Franches-Montagnes (zones destinées au développement industriel aux Franches-Montagnes) : une séance d'information a eu lieu à Saignelégier fin octobre. Deux sites ont été retenus, il s'agit du Noirmont et de Saignelégier. Un règlement concernant la création d'un syndicat de la zone AIC Franches-Montagnes est en cours d'élaboration avec une clé de répartition concernant les partages d'impôts entre les communes des Franches-Montagnes.

Butte du stand de tir : ce site a été réévalué par l'Office de l'environnement, principalement du point de vue de son potentiel de pollution des eaux. Ce département nous signale que ce site est classé "comme ne nécessitant ni surveillance, ni assainissement" au sens de l'Ordonnance fédérale sur les sites pollués. Le risque de lessivage et de pollution des eaux

est considéré comme acceptable. Nous devons veiller à ce que le reboisement naturel se poursuive et évacuer les tôles et structures métalliques. Il s'agit aussi de combler l'ouvrage bétonné avec des matériaux naturels.

L'Orée : nous avons deux artisans et une société intéressés par l'achat de parcelles dans la zone industrielle. Nous avons vendu au garage Isler 2'775 m² de terrain attenant à son atelier, la vente est officiellement signée. Nous avons racheté la parcelle de 2'400 m² vendue à Aérowatch qui est actuellement proposée à un des artisans très intéressés. Cette vente est en cours de tractation. Progressia va acheter une parcelle de 2'700 m² environ située dans la zone mixte de l'Orée, au-dessus de Nicolas Willemin. Cette société active aux Bois depuis 1954 et possédant déjà 50 appartements envisage la construction d'un petit bloc de six appartements adaptés et à louer. Dans le futur, un deuxième bloc de six appartements est également prévu sur cette parcelle.

Plane Percé : il reste cinq parcelles libres.

Derrie lai Bâme : trois parcelles sont libres dont une est réservée. Nous avons vendu une parcelle la semaine dernière.

Règlements sur l'eau potable et les eaux usées : la Commission services communaux travaille sur ces deux règlements et leur application pour 2019. L'introduction d'une taxe de base et de consommation pour chacun de ces deux éléments (eau potable et eaux usées) correspondra à l'application de la loi votée au Parlement cantonal début 2016 ainsi que l'ordonnance cantonale. Ces deux règlements seront envoyés aux partis pour examen et ensuite soumis au Conseil général en 2018. Les dossiers concernant les propriétaires de mini-steps et fosses étanches hors PGE sont suivis par cette Commission. La réalisation des PGEE (propriétaires non raccordés à l'une des trois steps communales) a permis de recueillir de très nombreuses données liées à l'assainissement des eaux (cadastre des canalisations, PGEE HZ, Plan PGEE, etc.). Les géodonnées les plus pertinentes pour les besoins des administrations cantonales et communales ainsi que des bureaux d'ingénieurs seront intégrées dans le Géoportail cantonal sous le thème Cadastre souterrain début 2018. Les autorités communales auront une vision rapide et synthétique qui peut conduire à des synergies et des économies de coûts non négligeables. Ces coordonnées devront être mises à jour régulièrement. Un important investissement financier a été nécessaire dans toutes les communes jurassiennes. Pour Les Bois, un émolument de Fr. 30.00 par an est demandé aux propriétaires hors PGE. Une taxe de prise en charge des eaux usées des résidences secondaires (fosses étanches) à la step de La Broche est proposée à Fr. 10.00/m³. Pour les mini-steps des résidences permanentes, une prise en charge "éventuelle" de leurs eaux usées à notre step est prévue avec une taxe fixée à Fr. 70.00/m³. Pour cela, la Commune demande que le transporteur soit équipé d'un régulateur de débit afin de préserver la biologie de la station d'épuration de notre step. L'achat ou pas par la Commune d'un régulateur pourrait encore être discuté. La Commune va octroyer une autorisation aux personnes intéressées par ce transport. En outre, chaque propriétaire concerné devra fournir un rapport d'analyse et de contrôle de ses eaux, ceci toujours selon les nouvelles lois sur les eaux : Lois fédérale et cantonale, notre Règlement actuel sur les eaux approuvé aussi par la population et le document communal du PGEE de novembre 2009 approuvé par le Canton. L'article 5 de ce Règlement stipule : *"L'étanchéité de toutes les fosses doit être contrôlée (pas de rejet) sans traitement biologique. Le fonctionnement des steps doit être périodiquement contrôlé par des analyses. La Commune recense et organise la vidange des fosses et boues de step. Les eaux usées et les boues récoltées sont traitées dans une step aux frais des propriétaires. Un règlement communal est élaboré pour réglementer l'élimination et le traitement des eaux usées et boues produites en dehors du périmètre de la step."* Expérience faite, les propriétaires concernés et en ordre n'ont fait aucune remarque. Certains autres savaient depuis 2009, voire avant,

qu'ils devaient se mettre en conformité et ont fait ou font le nécessaire. Nous avons enregistré deux ou trois contestations, ceci sur 126 propriétaires.

Nouveau projet de Décret concernant l'administration financière des communes : un nouveau plan comptable harmonisé avec les comptes cantonaux (MCH2) et permettant une meilleure compréhension sera mis en application certainement afin que le budget 2019 soit rempli sur ce nouveau modèle, mais la date du début d'introduction est actuellement en cours de négociation et n'est pas encore confirmée. Ce modèle sera introduit dans tous les cantons.

Les principales modifications concernent :

- La terminologie : comptes de résultat à deux niveaux.
- Le plan comptable : tableau des flux de trésorerie et tableau des provisions.
- Système d'amortissement linéaire avec les taux par catégorie d'immobilisation : réévaluation du patrimoine financier, pratique nouvelle des amortissements.
- Instruments complémentaires : un plan financier à présenter, un organe de révision avec plus de professionnels formés et, si fiduciaire, celle-ci doit avoir connaissance des comptes publics.
- Sont dispensées d'utiliser le MCH2 les instances qui ont maximum un million au bilan, Fr. 100'000.00 au résultat et moins de 1'000 écritures (syndicat, bourgeoisie, etc.). Une formation pour les caissiers et les élus communaux est nécessaire et l'adaptation du logiciel informatique également.

Je passe la parole à Monsieur Urs Moser pour la présentation du dossier de l'Espace communal.

Monsieur Urs Moser :

Espace communal : fin juin, début juillet, suite à la votation, les choses ont commencé à bouger. C'est devenu très vite spectaculaire : en trois semaines, l'ancienne halle a fait partie du passé ! L'entreprise qui était chargée du gros-œuvre a pu s'attaquer à la modification et l'adaptation du gros-œuvre existant en incluant les éléments nécessaires pour pouvoir poser la structure bois dessus. Par exemple, au nord, le bâtiment a été allongé pour pouvoir mettre les locaux techniques. Au fil du temps, on n'a pas vu grand-chose durant les premières semaines parce que les ouvriers travaillaient dans un trou. Il se passait tout de même pas mal de choses. Quand on a pu commencer la mise en place des échafaudages, ce fut un élément marquant. Ce travail devait se faire avant la mise en place de la construction bois. De chaque côté, entre l'échafaudage et le lamellé-collé, il y avait trois centimètres et les charpentiers n'ont jamais démonté ou cassé l'échafaudage. Ils ont su faire ce travail avec brio et c'était très intéressant de les observer. L'étape cruciale a été de pouvoir couvrir le bâtiment, assurer l'étanchéité pour mettre le bâtiment hors d'eau. L'hiver nous a joué quelques tours, mais l'entreprise qui était chargée de fixer les fenêtres a pu faire son travail. Les entreprises ont mis à disposition le personnel nécessaire et ont respecté les délais. Depuis mercredi passé, tout le bâtiment est fermé : toutes les fenêtres et portes sont posées, il n'y a plus d'ouverture ! Depuis vendredi soir, le chauffage est en marche. On tempère le bâtiment et on l'assèche durant l'interruption des travaux pendant les fêtes de fin d'année. A mi-janvier, on pourra recommencer les travaux en coulant les chapes. Concernant le planning, je touche du bois car on tient toujours les délais. L'enjeu était que le bâtiment soit hors d'eau pour commencer à le chauffer afin que les artisans puissent travailler durant l'hiver. La levure sera formellement fêtée avec les artisans le mercredi 20 décembre 2017 dès 15 h 30. On ne l'a pas faite lors de la pose du sapin, là on va profiter de la fin des travaux avant la période des fêtes, cela surtout pour les remercier du fait que les délais ont été respectés, ce qui est la clé de cette réussite. Les entreprises ont joué le jeu, ont fait des efforts. Certains ont peut-être vu que l'entreprise de charpente a travaillé parfois tard le soir et a commencé tôt le matin, voire même le samedi. A la fin de cette année, on peut dire que le chantier tient le cap, le

planning est respecté, les installations seront toujours, selon le planning prévu, à disposition en août 2018. C'était un pari osé. La première partie est gagnée, on est en voie de réussir dans la totalité. L'inauguration n'est pas encore fixée. Il y aura cette levure le 20 décembre ; si des Conseillers généraux désirent participer, ils sont priés de s'annoncer chez moi si possible encore ce soir. Toujours pour ce bilan 2017, c'était une année cruciale. J'adresse mes remerciements à tous les membres du Conseil général pour leur soutien, leur travail de persuasion et la confiance exprimée. Au nom de la Commission construction, je vous remercie. Merci pour votre attention.

4. Questions orales

1) Monsieur Jacques Boni : après le refus du Conseil général de mettre toutes les rues du village en zone 30 km/h, nous constatons que des pots de fleurs pour ralentir le trafic ont été mis en place à la rue du Jourez. Est-ce que c'est un projet-pilote ? Est-ce que le Conseil communal était partie prenante ? Est-ce que d'autres pots de fleurs pousseront dans d'autres rues ? Est-ce qu'un groupe de citoyens a le droit de faire cette démarche dans sa rue ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : un pot de lavande a été posé sur la route du Jourez ! La circulation s'est intensifiée sur ce tronçon dans les deux sens. En effet, certains automobilistes passent par là pour se rendre à La Poste ou pour retourner sur la route principale en évitant de faire demi-tour devant l'office postal. Nous avons été avertis de ce fait et de la dangerosité de certains chauffeurs qui circulent en dépassant le 50 km/h sur ce bout droit. Comme nous avons encore un pot en rade, nous l'avons mis pour essayer de limiter cette vitesse. Ce n'est pas un projet pilote mais la raison évoquée nous semblait justifiée.

Monsieur Jacques Boni : je suis partiellement satisfait.

2) Monsieur Robert Claude : dans le Quotidien du mardi 7 novembre 2017, l'Office fédéral de la statistique publiait des prévisions sur l'évolution du corps enseignant à l'école obligatoire. Pour le degré primaire Harmos 1-8, comme l'école des Bois, le nombre moyen d'élèves par enseignant est entre 10 et 11 élèves, aussi bien au Jura qu'en Suisse, depuis 2009 jusqu'en 2025. Pour l'année scolaire 2017-2018, il y a 121 élèves aux Bois pour 7 classes. Cela fait environ 11 élèves moins quelques-uns. Et, pour cela, paraît-il, le Service de l'enseignement n'a pas voulu ouvrir une classe par année. Suite à cela, la Commission d'école a fait au mieux et regroupé les 12 élèves de 7^{ème} année et les 12 élèves de 8^{ème} année. Il y a donc 24 élèves pour une seule classe. Sur les 30 leçons par semaine, les deux classes se séparent pour 10 leçons pour les langues étrangères et quelques leçons de mathématiques et de français. Si les deux années sont proches, l'enseignement est très important pour les 8^{èmes}. C'est le début de la vie active qui commence. Et oui, à la fin de l'année, c'est l'école secondaire : soit tu es en A et tu peux faire tout ce que tu veux, soit tu es en B et tu croches pour arriver à faire ce que tu veux, soit tu es en C et personne ne te veut ! Donc, avec les 12 élèves du même degré, il serait plus facile de gagner quelques points pour être à l'échelon supérieur et être quitte de ramer et être découragé au Noirmont. Pour quelle raison le Canton n'a pas voulu rouvrir une 8^{ème} classe aux Bois ? Pour l'année 2018-2019, savez-vous déjà quelle excuse bidon le Canton de "Delémont" inventera pour ne pas rouvrir une 8^{ème} classe aux Bois ?

Monsieur Urs Moser : pour l'année 2017-2018, l'école compte 127 élèves en tout. Selon les bases légales en vigueur, dans la fourchette entre 115 et 137 élèves, une école a droit à 7 classes. Le Canton applique donc les règles. La limite pour scinder un groupe d'élèves d'une même année scolaire en deux classes est fixée à 28 élèves. La Commission d'école en

connaissant quelque peu ces bases légales a étudié différentes variantes, les a discutées, comparées, a essayé d'optimiser et a soumis une demande d'une variante qui nous aurait permis d'aller dans le sens de favoriser un enseignement plus ciblé et plus intense pour la classe de 8^{ème} année. Cette solution n'a malheureusement pas été validée par le Canton. On a tout simplement reçu une lettre avec un arrêté et la référence aux bases légales. Une autre variante qui a été examinée et qui a été soumise au Service de l'enseignement était la suivante : garder une classe de 8^{ème} unique qui compte 14 élèves et prendre les 12 élèves de 7^{ème} et la moitié des élèves de 6^{ème}, soit 8 élèves, pour former une classe. Les 8 élèves restants de 6^{ème} année auraient été avec la classe de 5^{ème} pour former un total de 24 élèves. Cette solution, on en était conscients, aurait eu l'inconvénient de combiner des années qui sont à cheval sur des demi-cycles avec des objectifs et des manières de travailler qui sont très différents. Le verdict qu'on a eu, c'est tout simplement qu'au vu du nombre d'élèves, on a droit à un certain nombre de classes et, à partir de là, la Commission d'école a cherché des solutions. La solution favorisée n'a pas trouvé grâce car ça aurait demandé une dérogation et le Canton n'a pas voulu accorder de dérogation. On n'a pas reçu plus d'arguments que l'application des bases légales.

Monsieur Robert Claude : je suis satisfait de la Commission d'école et déçu du Canton du Jura. On ne publie pas des articles comme ça si ce n'est pas vrai !

3) Monsieur Yann Chappatte : dans le cadre des communications, le sujet de ma question a été abordé, il s'agissait de la step. La communication qu'on a reçue ce soir couvrait l'ensemble des points que j'espérais entendre évoquer. A partir de là, je retire ma question.

4) Monsieur Jacques Boni : concernant le PGEE, dans la lettre recommandée du 22 décembre 2015, le Conseil communal informe les propriétaires fonciers hors PGEE de réaliser une fosse septique ou une fosse étanche. Dans ce même courrier, le Conseil communal dit "*les frais relatifs à l'élaboration du PGEE vous seront imputés partiellement. A cet effet, une proposition de taxation vous sera faite dans le courant de l'année 2016.*". Les propriétaires fonciers n'ont pas reçu cette proposition. D'où ma question : j'aimerais connaître la décomposition du prix de ces frais imputés aux propriétaires fonciers, c'est-à-dire les trente francs dont Madame le Maire a parlé. Quel est le total des honoraires ? Quelle part la Commune prend-elle ? Quel est le nombre des propriétaires fonciers ? Combien d'années ces propriétaires devront-ils payer pour éponger les honoraires du PGEE ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : les crédits relatifs à la réalisation du PGEE ont été votés par l'Assemblée communale avant 2000 dans le cadre de la réalisation de la STEP et par le Conseil communal en 2003 et 2005 dans le cadre de travaux supplémentaires et dans le cadre de ses compétences financières. Le coût total de l'investissement relatif à la réalisation du PGEE est de Fr. 63'828.00. Les subventions cantonales et fédérales pour cette réalisation ont été de Fr. 34'204.50. L'investissement net est de Fr. 29'623.50. Conformément à l'article 17 alinéa 3 du Décret concernant l'administration financière des communes, cet investissement est déprécié sur 10 ans. La dépréciation de la valeur comptable de cette dépense est de Fr. 2'963.00 par an. L'intérêt payé pour cette dépense à 2 % représente Fr. 3'258.00, soit Fr. 325.00 par an. Compte tenu de l'application de la nouvelle Loi sur les eaux, si l'établissement du prochain PGEE n'était plus subventionné et devait être financé entièrement par le Service de l'épuration des eaux à raison de 60 % de sa valeur de réalisation, cela représenterait Fr. 38'297.00. Ce PGEE va forcément évoluer au regard des mutations, des changements d'affectation, de la création de logements supplémentaires, etc. C'est donc une somme totale de Fr. 71'150.00 qui devrait être financée par les propriétaires d'immeubles non raccordés à l'épuration des eaux à l'horizon de l'année 2050. 126 immeubles sont

concernés. Les émoluments facturés représentent Fr. 3'630.00, à raison de Fr. 30.00 par propriétaire foncier. Ce chiffre correspond aux coûts actuels du remboursement de ces frais. Sur la base de l'investissement réalisé, les propriétaires concernés devront payer cette somme sur 10 ans pour autant que la base réglementaire ne change pas. Après ce délai et afin de financer la valeur de remplacement de cet investissement, ils devraient payer proportionnellement la moitié de cette taxe pour autant que le préfinancement de la valeur de remplacement du PGEE soit exigible. La Commune municipale des Bois n'a pas le droit de prendre ne serait-ce qu'un centime sur son compte de fonctionnement pour une quelconque participation en faveur des propriétaires fonciers concernés. Les frais relatifs au Service de l'épuration des eaux et par extension aux frais résultant de l'application du PGEE sont entièrement financés par la taxe d'épuration des eaux et l'émolument prélevé cette année pour la première fois auprès des propriétaires non raccordés à l'épuration des eaux. Si ces propriétaires fonciers ne participaient pas à ces frais, ceux-ci seraient entièrement financés par les propriétaires raccordés aux stations d'épuration des eaux. D'autre part, il est admis de façon comptable que le 8 % des frais administratifs de l'administration communale soit imputé au Service de l'épuration des eaux comme participation aux frais de comptabilité, facturation, correspondance, etc. La différence entre les coûts financiers et le montant facturé pour cette année peut permettre au Service de l'épuration de financer les coûts administratifs résultant du contrôle des immeubles concernés par le PGEE.

Monsieur Jacques Boni : je suis satisfait.

5. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 73'700.00 destiné à la réalisation d'une isolation pour l'extraction des boues et d'une installation de récupération d'eau à la STEP ainsi que son financement
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

Entrée en matière.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 73'700.00 destiné à la réalisation d'une isolation pour l'extraction des boues et d'une installation de récupération d'eau à la STEP ainsi que son financement

Débat de fond.

Monsieur Urs Moser : je ne vais pas relire le texte que vous avez reçu avec le rapport, mais vous donner quelques éléments pour bien préciser la nature de ces deux aspects à prendre en considération. Comme il est stipulé dans le rapport, il y a un volet qui est celui de l'assainissement des installations pour assurer le bon fonctionnement de l'extraction des boues. Cette partie de l'installation a toujours été quelque peu boiteuse depuis que la STEP est en fonction. Mais, moyennant quelques aménagements et bricolages ingénieux du Gardien STEP, ça a à peu près fonctionné. Cependant, c'est toujours très fragile, notamment quand il fait très froid. Il s'agit d'assurer un bon fonctionnement parce que si l'extraction des boues ne marche pas, on coupe un peu une jambe au bon fonctionnement de la STEP. Le deuxième aspect concerne la récupération d'eaux claires issues de l'épuration. Ces eaux claires ont deux vocations : d'une part, elles serviront au nettoyage des surfaces et, d'autre part, elles serviront aussi à diluer en fonction des besoins les arrivées d'eaux usées très concentrées pour ne pas trop préteriter l'équilibre du bon fonctionnement de la STEP. Utiliser

cette eau claire qui a déjà passé une fois la STEP au lieu de faire appel à de l'eau propre fournie par le SEF permet un gain écologique et une réduction des coûts puisque la STEP consommera moins d'eau. Le Conseil communal vous propose d'accepter ce crédit. Cet investissement sera financé par le fonds d'épuration des eaux.

Au vote, le point 5 a) est accepté à l'unanimité.

b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

Au vote, le point 5 b) est accepté à l'unanimité.

6. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 96'000.00 destiné au financement des travaux de réfection du local commercial situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la Fondation Gentit ainsi que son financement
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

Entrée en matière.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 96'000.00 destiné au financement des travaux de réfection du local commercial situé au rez-de-chaussée du bâtiment de la Fondation Gentit ainsi que son financement

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : la société Denner réaménage la structure de tous ses magasins. L'année dernière, nous avons reçu la direction régionale, des managers expansion et architectes pour voir ce qu'on pouvait faire par rapport à ces locaux. Ensuite, une analyse a été faite et un permis de construire a été déposé au Canton par Denner et a été accordé. Les magasins "Denner Satellite" changeront de nom et s'appelleront "Denner Partenaire". On a constaté dans cette analyse que la mise aux normes était absolument obligatoire. Ce local est surchauffé, il n'y a pas de climatisation en été et il y a de l'air froid qui entre en hiver. L'agencement doit être revu : il y a des câbles électriques qui doivent être tirés, des installations sanitaires qui ne sont plus conformes, le passage entre le magasin et le local où sont entreposés les vins doit être élargi. Toute la structure pour l'alimentation va changer par rapport aux nouvelles structures de ces magasins. Ces travaux devraient se dérouler en 2018. On avait déjà négocié le loyer avec les exploitants lorsqu'on avait augmenté la surface. On est attentifs pour la suite, on attend de voir la fin des travaux pour voir ce qui va se passer. Le magasin Denner est rentable et Denner nous a affirmé qu'ils désirent rester sur cette surface et les exploitants également. Il faudra refaire un avenant au contrat avec les exploitants pour une durée de cinq ans au minimum, actuellement elle est d'une année. Denner s'engage aussi à continuer à exploiter ce magasin en finançant une part des aménagements. Au vu de la fréquentation du magasin, il est important pour nous de maintenir ce Denner et on pense que c'est vraiment un atout indispensable pour le village. Je signale aussi que les cuisiniers de la crèche et de l'UAPE achètent leur marchandise dans ce magasin. Cela représente des sommes importantes que la Commune paie chaque mois grâce à ces institutions. Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit. Le financement de ce crédit est assuré par les disponibilités du compte d'administration.

Monsieur Edwin Bischof : est-ce que vous savez si La Poste a pris contact avec Denner pour réaliser une reprise des activités postales en cas de fermeture de leur bureau aux Bois ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je suis l'affaire de La Poste intensément aussi au niveau des Maires des Franches-Montagnes et du Jura. Je peux vous dire que La Poste n'a absolument pas pris contact, ni avec Denner, ni avec les exploitants, ni avec nous. En premier lieu, c'est avec nous qu'ils doivent prendre contact.

Monsieur Edwin Bischof : et ce n'est pas nous qui pouvons prendre contact avec La Poste ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est La Poste qui doit prendre contact avec les autorités communales.

Monsieur Martial Farine : dans la rencontre que vous avez eue avec les représentants Denner, est-ce qu'il a été prévu une augmentation du chiffre d'affaires ? Il n'y a pas vraiment d'agrandissement.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : ils ont seulement dit que le chiffre d'affaires était satisfaisant et confortable. Il n'y a pas d'agrandissement au niveau de la surface. Les marchandises seront certainement plus attractives au niveau de la visibilité.

Monsieur Martial Farine : dès lors, s'il n'y a pas d'augmentation du chiffre d'affaires, est-il justifié d'augmenter le loyer ? Ne devrait-on pas attendre ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on laisse justement ça en attente. On ne veut pas mettre la pression sur les exploitants. Les représentants Denner se sont d'abord approchés de nous et, si on est d'accord, ils vont aller vers les exploitants pour discuter. Dans le permis de construire, il y a deux ou trois places de stationnement supplémentaires obligatoires. C'est peut-être uniquement sur ce genre de choses qu'on va discuter. On en n'est pas là. On est très attentifs à ne pas mettre une trop grande pression sur les épaules des exploitants.

Au vote, le point 6 a) est accepté à l'unanimité.

b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de cet investissement

Au vote, le point 6 b) est accepté à l'unanimité.

7. Discuter et approuver la modification de l'art. 5 de l'annexe 1 du Règlement concernant le statut du personnel communal
--

Entrée en matière.

Personne ne souhaitant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Gilles Cattin : vous avez tous lu le document qui vous a été notifié. Nos institutions, tant la crèche que l'UAPE, fonctionnent très bien. La crèche est partie très fort et se retrouve à être complète avec une liste d'attente. L'UAPE n'est pas encore complète, mais on y arrive gentiment. Pour faire fonctionner ces institutions correctement, il y a une proposition qui vous est faite ce soir pour une augmentation de postes d'éducateurs sociaux pour 5 % et d'employé auxiliaire pour 30 %. 5 %, ça représente 4 heures par semaine. 30 %, ça peut paraître assez important, mais il faut signaler que depuis la fermeture du Restaurant de la Couronne, nous assumons en entier la confection des repas dans les deux institutions. Avant, c'est le restaurant qui préparait les repas et on les transportait. Sans transformation importante, on a pu assumer ce travail supplémentaire. Avec l'activité supplémentaire

relative au nombre d'enfants qu'on a en plus, nous sommes obligés de vous demander cette augmentation ce soir.

Monsieur Yann Chappatte : on a vu dans certaines communes que des crèches privées voyaient le jour. Cela pourrait avoir des incidences sur le fonctionnement de notre crèche. Ma question est relativement simple. On propose ces augmentations de postes de travail, c'est réjouissant. Est-ce que formellement elles peuvent être stipulées dans une fourchette qui permettrait, en cas de baisse ou de concurrence, de pouvoir adapter rapidement les postes de travail ou est-ce que ces postes doivent être inscrits à des pourcentage bien déterminés ? L'idée serait de proposer une fourchette qui laisserait une autonomie complète pour pouvoir s'adapter si nécessaire.

Monsieur Gilles Cattin : Madame la Directrice, Brigitte Courtet, fait déjà jouer les vases communicants entre la Crèche et l'UAPE. C'est-à-dire qu'elle prend des enfants à l'UAPE qui devraient être à la crèche pour libérer des places à la crèche parce que cette dernière est bondée certains jours. C'est un taux d'occupation extrêmement variable. La Directrice gère ça très bien et elle prend les plus grands de la crèche pour les mettre à l'UAPE certains après-midis par exemple pour libérer des places pour les plus petits. Après, on n'est pas à l'abri d'une ouverture de crèche privée. Je ne connais pas bien les lois, mais une personne privée, pour autant qu'elle soit formée, pourrait ouvrir une crèche privée.

Monsieur Edwin Bischof : est-ce que vous savez si la crèche a la possibilité d'avoir le soutien de personnes qui font le Service civil ?

Monsieur Gilles Cattin : je ne suis pas forcément formé pour répondre à des questions comme ça. Dans tous les cas, il faut avoir une formation adéquate pour faire ce genre de job. On ne peut pas dire "je ne veux pas porter d'arme, je veux faire du Service civil et dorloter des bébés !". Ça ne se passe pas comme ça. Il faut avoir un papier d'éducateur social ou je ne sais trop quoi. Pour le Service civil, ils peuvent aller planter des piquets !

Monsieur Edwin Bischof : ils peuvent aussi enseigner à l'école ou préparer des repas dans des institutions ou plein d'autres choses. J'ai seulement demandé s'ils ont le droit.

Monsieur Gilles Cattin : on parle de gamins qui font 4 kilos, ce n'est pas donné à tout le monde. Ce n'est pas parce qu'on fait du Service civil qu'on peut s'occuper de petits bébés. Après, pour faire la cuisine, c'est différent. Il y a des personnes qui sont là pour faire le ménage le soir après le départ de tout le monde. Il y a des personnes qui sont là bien évidemment pour faire la cuisine, mais qui ne s'occupent pas des enfants. Après, il y a quand même une formation minimale.

Au vote, le point 7 est accepté à l'unanimité.

8. Discuter et approuver la modification de l'annexe 1 du Règlement communal concernant les inhumations

Entrée en matière.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Christophe Baume : en 2003, le nouveau Columbarium du cimetière avait recueilli les premières urnes des défunts. Quinze ans après, les niches de ce monument sont pleines et il convient d'en construire un nouveau. Depuis, les prix ont aussi quelque peu évolué. Aussi, le Conseil communal propose de modifier la taxe de dépôt des cendres des défunts dans ce Columbarium. Celle-ci passerait de Fr. 500.00 à Fr. 600.00 pour les défunts du

village et de Fr. 800.00 à Fr. 900.00 pour les défunts qui étaient domiciliés dans d'autres communes. En cas de réservation d'une concession pour une famille, celle-ci passerait de Fr. 1'500.00 à Fr. 1'800.00 pour les défunts des Bois, respectivement à Fr. 2'700.00 pour ceux d'autres communes. Enfin, en raison de la variation des coûts pour la réalisation des plaques à poser sur le monument et du renchérissement, celles-ci seraient facturées en fonction du prix facturé par le fournisseur. Cette taxe ne permet que de rembourser les frais du monument. Les frais d'aménagement de la place ne sont pas compris.

Monsieur Martial Farine : pour quelle raison fait-on une discrimination entre les défunts domiciliés dans la commune et les autres ?

Monsieur Christophe Baume : les gens qui étaient domiciliés dans la Commune payaient des impôts chez nous alors que les autres pas.

Madame Sabine Clémence : j'ai une question qui ne concerne pas le Columbarium, mais qui est liée au cimetière. On parlait de faire un Jardin du souvenir à l'époque pour déposer les cendres des défunts. Il n'y a toujours pas de projet pour ça ?

Monsieur Christophe Baume : je n'ai pas connaissance de ce dossier. On peut toujours étudier ce projet dans la Commission du cimetière.

Au vote, le point 8 est accepté à l'unanimité.

9. Budget 2018

- a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
- b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2018
- c) Donner connaissance du budget des investissements 2018

Entrée en matière.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le budget 2018 prévoit un excédent de produits de Fr. 65'050.00. L'important investissement de l'Espace communal est en cours et sera terminé dans le courant de l'année 2018. On verra les effets dès 2019 dans les finances communales. Pour la taxe de prise en charge des eaux usées des résidences secondaires (fosses étanches), l'année dernière, on avait mis cette taxe à Fr. 50.00, mais on se rend compte qu'il y a beaucoup d'eau et que le prix doit être revu à la baisse, c'était vraiment trop cher, on a mis Fr. 10.00. Selon la demande du dernier Conseil général de 2016, on a modifié les jetons de présence.

Monsieur Yann Chappatte : on a étudié attentivement ce budget. On aimerait ouvrir la discussion sur un des points. Avant de le faire, je vais vous faire un petit rappel historique de la situation. Pour l'année 2014, le budget communal prévoyait une perte de Fr. 129'000.00 et on a bouclé les comptes avec Fr. 7'000.00 plus Fr. 271'000.00 mis en provisions, donc un résultat réel de Fr. 278'000.00. En 2015, le budget prévoyait une perte de Fr. 23'000.00 et on a bouclé les comptes avec Fr. 15'000.00 et une provision de Fr. 355'000.00, soit Fr. 370'000.00 de bénéfice. En 2016, le budget prévoyait Fr. 10'000.00 de gain et le réel était de Fr. 11'000.00 après constitution d'une provision de Fr. 900'000.00, donc un résultat théorique de Fr. 911'000.00. Pour l'année 2017, on n'a évidemment pas encore les chiffres mais on prévoyait une perte de Fr. 40'000.00 et pour ce budget 2018, on prévoit plus Fr. 65'000.00. Si on considère les moyennes sur les trois dernières années bouclées, même

si 2016 était exceptionnelle avec un chiffre de Fr. 911'000.00, on est à une perte de Fr. 23'000.00 contre un bénéfice théorique de Fr. 520'000.00. Si on exclut cette année exceptionnelle, on peut considérer qu'on est quand même à Fr. 300'000.00, Fr. 400'000.00, Fr. 500'000.00 de bénéfice. La réflexion qui a été faite est de se demander ce que Fr. 400'000.00 de bénéfice représentent. Ça représente environ 2.5 dixièmes de quotité d'impôts. La proposition qu'on fait et qu'on souhaite mettre au débat, c'est une quotité d'impôts non pas de 2.15 telle qu'elle est proposée, mais de 2.05, soit une baisse d'un dixième. Concrètement, celle-ci, après réflexion se décline comme suit : Fr. 400'000.00 d'écart de résultat qu'on fait ces dernières années, ça serait illusoire aujourd'hui de vouloir baisser les impôts autant. On l'a dit, il y a le complexe communal qui va venir. Il y a certes déjà une partie des charges qui sont visibles dans le budget 2018. Pour le reste, certains revenus et charges disparaîtront à partir de 2019, mais il serait illusoire, idiot et prématuré de baisser les impôts de cette façon. Il faut voir comment les charges et produits vont évoluer dans l'avenir avec cet Espace communal. Néanmoins, quand on parle de 2.5 dixièmes et Fr. 400'000.00, un dixième coûterait environ Fr. 170'000.00 et c'est quelque chose qui est jouable. Evidemment, cette réflexion qu'on fait aujourd'hui et pour laquelle on aimerait que le débat s'ouvre, elle est faite en pleine conscience de ce qui va survenir avec les éléments en 2018 et en 2019 où on aura en plein l'Espace communal. Ceci se fait aussi sur l'analyse de l'historique, la situation actuelle, le contexte général qu'on vit. Aujourd'hui, il faut savoir que notre commune est une des communes où la quotité est l'une des plus hautes du Jura et des Franches-Montagnes. On a des communes avoisinantes qui offrent des taux d'imposition beaucoup plus faibles. Il serait juste aujourd'hui de prévoir une baisse afin de faire profiter l'ensemble de la collectivité de ces théoriques Fr. 400'000.00 qu'on a faits ces dernières années. C'est pour se prémunir pour la suite avec les coûts additionnels qui vont venir avec le complexe et cette part d'incertitude. Un élément qu'il ne faut pas occulter dans la réflexion, c'est que depuis plusieurs années, c'est une bonne nouvelle, on a des budgets un peu trop pessimistes avec des résultats très réjouissants, tant mieux. Ça a permis de façon intelligente de constituer des provisions. Aujourd'hui, on a quasiment Fr. 1'700'000.00 de provisions qui vont nous être très utiles pour la mise en service du complexe communal, puisque sur cette base on va pouvoir immédiatement supporter une partie des charges de dépréciation de ce bien et, par conséquent, réduire les impacts sur les budgets futurs. Voilà la proposition qu'on fait, après réflexion, étude, parce que ça fait plusieurs années qu'on a des budgets qui sont toujours meilleurs et que ça veut dire qu'une fois, on peut faire un geste envers les citoyens. Il faut bien savoir que ce geste va coûter Fr. 170'000.00 à la Commune s'il est validé. Pour les citoyens, tout dépend de leur revenu et de leur fortune, mais sur le principe, pour une famille ordinaire, ça représente des montants très limités de Fr. 100.00, Fr. 150.00. Ça peut être évidemment des montants beaucoup plus conséquents en fonction du revenu imposable, mais pour la grande majorité des contribuables, ça sera environ une centaine de francs, pour donner un peu un ordre de grandeur. Avec une baisse à 2.05, il faut juste se rappeler qu'à côté, on a un village qui a une charge fiscale un tiers plus bas, ce qui n'est pas négligeable en termes d'impacts. Voilà pourquoi nous vous proposons ce jour et vous soumettons au débat une quotité à 2.05. Il y a aussi deux ou trois éléments du budget qui feront l'objet de questions ou de remarques car on pense aussi qu'il y a des points qui pourraient être un peu plus réalistes.

Monsieur Martial Farine : c'est une proposition récurrente du PCSI qui me désole un peu. Monsieur Chappatte vient de parler d'une incertitude. On ne peut pas faire des propositions sur des incertitudes. Le simple fait de l'Espace communal ne nous permet pas de baisser les impôts. La deuxième chose, il y a quelques temps, j'avais lu le rapport sur l'état des finances communales. La Commune des Bois est une des communes les plus endettées des Franches-

Montagnes avec, sauf erreur, pas loin de Fr. 8'000.00 de dettes par citoyen, vous me corrigerez si c'est faux. Ça veut dire qu'avec les bons résultats qu'on a faits, on a pu diminuer légèrement cette dette. Ensuite, Fr. 170'000.00, ça fait quand même une certaine somme pour le budget communal. Une dernière chose, dans mon esprit socialiste, la baisse est limitée pour les petits ménages quand on baisse les impôts, mais elle est augmentée pour les ménages riches. Et moi, je n'aime pas qu'on fasse des cadeaux aux riches ! Je répète deux choses : étant donné l'Espace communal et l'incertitude quant aux finances communales à cause de cet Espace, je ne peux pas accepter une baisse d'impôts en l'état actuel.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : pour ma part, je pense également que ce n'est pas judicieux aujourd'hui de baisser la quotité d'impôts. Ça serait plus judicieux d'attendre une année que l'Espace communal soit terminé et qu'on ait des vrais chiffres. Il faut aussi comparer ce qui est comparable. On ne peut pas comparer les communes voisines qui sont riches en industries, ce qui n'est pas le cas des Bois aujourd'hui. On ne peut pas comparer Le Noirmont, Les Breuleux avec Les Bois. Il faut rester les pieds sur terre. Je propose qu'on reste avec la quotité d'impôts soumise par le Conseil communal et qu'on attende une année, voire deux ans pour adapter, si besoin est, ce taux.

Monsieur Yann Chappatte : je veux apporter deux éléments sur la base de ce qui a été dit. Effectivement, ce sont bien Fr. 8'000.00 par habitant de dettes. Il faut savoir que l'endettement qui ressort des statistiques cantonales ne tient pas compte de la fortune éventuelle à l'actif du bilan. Dans notre cas de figure, la Commune est, à peu près, à fin 2017 deux millions plus bas. Maintenant, concernant les éléments qui disent d'attendre, je peux concevoir la remarque. Il faut savoir qu'on parle de Fr. 400'000.00 qui représentent 2.5 dixièmes et qu'on ne descend que d'un dixième. On laisse donc 1.5 dixième à disposition pour couvrir l'Espace communal. Dans l'Espace communal, il faut le savoir, et c'est très bien transcrit dans le budget, ça laisse apparaître des coûts de financement, d'intérêts liés à l'Espace communal, ce qui manque c'est évidemment la dépréciation qui va venir dès la mise en service, il y a des coûts qui vont disparaître parce qu'on va louer certains locaux, on a aussi des coûts exceptionnels cette année puisqu'on transporte un certain nombre d'enfants qui font du sport à l'extérieur. On pourra utiliser une partie des provisions. En laissant Fr. 230'000.00, je suis convaincu qu'on va pouvoir supporter les frais de fonctionnement de l'Espace communal. Quand on parle d'incertitude, ce que j'ai dit est basé sur des éléments factuels, c'est-à-dire les trois dernières années avec les résultats qu'on a faits. Si on veut parler d'incertitudes positives, il y a un débat au niveau cantonal. Comme vous le savez, les directives en termes d'aménagement du territoire changent. Il y a des contraintes qui seront fixées et les communes qui bénéficient aujourd'hui d'industries devront, demain, participer au travers d'une répartition des impôts qu'ils perçoivent. Ça veut dire que les communes qui ont une perception plus faible par rapport au tissu industriel devront toucher plus. C'est un point positif que je ne vais pas mettre dans le débat parce que ça fait partie des incertitudes. J'en reste aux éléments factuels : Fr. 400'000.00, 2.5 dixièmes, Fr. 170'000.00, 1 dixième, Fr. 230'000.00 en réserves. Voilà le débat qui voulait être lancé. Ça fait plusieurs années que ce sujet est repris. On a une imposition relativement élevée, des taxes communales qui sont élevées par rapport à d'autres communes, c'est dû à notre façon d'être cohérents et de respecter certaines règles que les autres ne respectent pas forcément. Quand on observe les choses, on a cette possibilité. Après, évidemment, l'impôt est proportionnel et celui qui en paie beaucoup bénéficiera davantage de la baisse que celui qui en paie peu.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : il faut quand même qu'on fasse attention avec cet Espace. Il y a toujours une rubrique divers et imprévu. Normalement, c'est 10 %. Mais, par rapport à ce qui a été lancé et repris, j'aurais tendance à dire que ça sera un peu plus. Je ne suis pas pessimiste, je suis réaliste. Je redis donc que ce n'est pas judicieux aujourd'hui de baisser la

quotité. On a meilleur temps d'attendre deux ans, que les finances communales tournent, qu'on voie les comptes et qu'après on agisse. Vu que ça change de Fr. 100.00 à Fr. 150.00 par ménage, ce n'est pas ça qui va faire qu'un ménage va faire faillite. Ce n'est donc pas judicieux.

Madame Sabine Clémence : effectivement, le PCSI revient chaque année avec cette proposition de baisse d'impôts. Là, effectivement, on a une réalité qui est l'Espace communal. On a visiblement un amas de provisions. C'est vrai que lorsqu'on a pu un peu plus se renseigner, on trouve que là, c'est le moment qu'on accepte une baisse d'impôts.

Monsieur Martial Farine : est-ce qu'on baisse la dette communale ou est-ce qu'on fait des cadeaux aux gens ? Maintenant, au vu des finances communales, j'aimerais qu'on diminue un peu notre dette. Il faut vraiment faire ce choix-là. On parle des industries aux Breuleux et au Noirmont. S'il y a une grosse crise horlogère et industrielle, on sait que ça peut très fortement changer et les bénéfices qu'on retire de la péréquation financière ne sont pas du tout garantis. On ne peut pas se baser sur des incertitudes, même si je comprends parfaitement qu'on a fait des provisions ces dernières années. On doit faire un choix : soit on fait des cadeaux, soit on baisse la dette communale.

Madame Sabine Clémence : il ne s'agit pas de cadeaux.

Monsieur Urs Moser : au mois de mars, on a présenté ici le projet Espace communal avec son financement et ses coûts. Le coût financier sans les entretiens, ni les économies, sera pour l'ensemble des investissements concernés de Fr. 280'000.00 par année au départ. On tient aussi toujours le cap au niveau financier.

Monsieur Germain Jobin : je suis étonné qu'on propose une baisse d'impôts avec l'investissement qui nous attend de dix millions. Si on a pu faire des provisions, tant mieux, si on arrive un peu à amortir la dette plus vite que prévu sur l'Espace communal, tant mieux. Si tout va bien, on pourra baisser la quotité. Par contre, si on la baisse, ça sera difficile de la remonter si ça ne va pas. Je propose qu'on reste à 2.15.

Au vote, la proposition de Monsieur Yann Chappatte qui consiste à baisser la quotité à 2.05 obtient 6 voix pour et 10 voix contre. Elle est donc refusée.

Personne ne désire s'exprimer concernant les autres taxes. Le point 9 a) est donc considéré comme accepté.

b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2018

Les chapitres qui soulèvent des questions sont les suivants :

CHAPITRE 2 / TRAVAUX PUBLICS

Compte 200.314.01/Entretien du réseau par entrepreneurs

Monsieur Martial Farine : c'est le réseau routier ? C'est le réseau d'eau ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est le réseau routier. Il y a plusieurs tronçons prévus, dont La Petite Côte et la Place Ruedin.

Monsieur Christophe Baume : il est prévu de réparer plusieurs routes l'année prochaine. Il y a eu un petit mou cette année parce que j'ai accentué les dépenses sur les conduites d'eau par rapport au réseau routier.

Compte 200.316.00/Loyer du hangar de la poste

Monsieur Martial Farine : on passe de Fr. 3'000.00 à Fr. 6'000.00. Pourquoi ?

Monsieur Claude Gagnebin : il y a des locations de machines supplémentaires.

205/Eclairage public

Monsieur Yann Chappatte : les lampes qui vont être changées seront-elles des LED ?

Monsieur Christophe Baume : oui, elles seront remplacées par des LED.

CHAPITRE 5 / INSTRUCTION, FORMATION ET CULTURE

5100.317.00/Dédommagements (piscine/camps scolaires)

Monsieur Yann Chappatte : on a une augmentation significative. Pourquoi ?

Monsieur Claude Gagnebin : ce sont les frais de transport qu'on doit payer pour le déplacement des élèves à la halle de La Ferrière durant la construction de la halle.

Monsieur Yann Chappatte : est-ce que ce dédommagement est prévu pour l'année complète 2018 ou seulement 6 mois ?

Monsieur Claude Gagnebin : c'est le contrat pour 6 mois.

5101/Transports scolaires

Monsieur Martial Farine : est-ce qu'on a un salarié qui fait les transports scolaires ou est-ce que c'est un employé des CJ qui est rétribué en partie par la Commune ?

Monsieur Urs Moser : on a un contrat avec les CJ. La Commune paie donc une facture aux CJ pour le bus scolaire. Après, on a une personne qui est dédommée pour les transports spéciaux à Saignelégier pour les petites classes spécialisées.

Monsieur Edwin Bischof : pourquoi ce compte baisse-t-il de Fr. 163'000.00 à Fr. 133'000.00 ?

Monsieur Claude Gagnebin : il y a moins d'élèves à transporter.

5110.312.02/Combustible

Monsieur Martial Farine : cette baisse est-elle due au fait qu'on ne chauffe pas le béton du chantier ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : la citerne était pleine.

CHAPITRE 6 / AIDE SOCIALE ET SANTE PUBLIQUE

601/Autres cantons

Monsieur Yann Chappatte : ce compte explose en passant de Fr. 114'000.00 à Fr. 219'700.00. Pourquoi ?

Monsieur Claude Gagnebin : l'aide sociale étant du ressort du Canton, quand quelqu'un demande l'aide sociale, il passe au Noirmont, on reçoit un budget, on peut se prononcer sur la question du loyer payé, c'est à peu près la seule compétence qu'on a. Après, on fait les avances. Rassurez-vous, ces avances sont prises en charge par la répartition des charges. C'est de l'argent qui passe au pot commun. C'est de l'argent qui nous sera remboursé par la suite. Certains immeubles ont des loyers bon marché et les gens qui sont à l'aide sociale viennent s'installer là. On ne peut pas prendre position sur ces choses-là, si ce n'est donner un préavis négatif si on a des motifs. On n'a qu'à dire oui et payer.

Monsieur Yann Chappatte : c'est une augmentation très forte.

Monsieur Claude Gagnebin : effectivement. Les Conseillers communaux peuvent vous le confirmer, on a eu une dizaine de cas supplémentaires qui sont venus se greffer sur les cas existants cette année.

Monsieur Paolo Cattoni : quelle est l'attractivité de la Commune des Bois pour les personnes à l'aide sociale ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : les loyers bon marché dans certains immeubles.

Monsieur Paolo Cattoni : ce ne sont pas eux qui paient leurs loyers.

Compte 662.366.00/Subvention pour nouveaux logements

Monsieur Yann Chappatte : je souhaite faire une remarque à l'intention du Conseil communal qui peut déclencher les choses plus vite. Ce règlement avait été revu il y a 7 ou 8 ans. Il a été revu pour octroyer des subventions pour les énergies renouvelables. Il s'avère que parmi ces subventions qu'on octroie, il y a notamment les panneaux solaires. Il faut savoir que le prix a été divisé par deux ou par trois ces dernières années, avec des subventions fédérales qui ont augmenté, la possibilité de bénéficier de déductions fiscales. Aujourd'hui, les montants qu'on octroie ne sont plus du tout en adéquation avec les coûts réels de ceux qui font l'investissement. Il serait bien que le Conseil communal vienne rapidement avec une proposition pour adapter cette partie solaire. Sur un investissement initial fait par quelqu'un, à la fin, il lui reste à payer 2.5 sur un investissement de 10. C'est quand même surprenant qu'on lui subventionne 7.5, même si c'est réjouissant que les gens mettent des panneaux solaires.

Monsieur Yann Chappatte : je viens d'entendre une remarque déplacée. Oui, j'ai touché effectivement une subvention. J'ai investi Fr. 100'000.00 dans le solaire et la Commune m'a donné Fr. 6'000.00, alors qu'aujourd'hui, celui qui investit Fr. 8'000.00 recevra Fr. 3'000.00. Je pense que ce n'est pas du tout en adéquation avec la subvention touchée. A partir de là, je pense que la remarque est déplacée et je ne suis pas très content de l'avoir entendue.

CHAPITRE 7 / ECONOMIE PUBLIQUE

Compte 710.365.07/Subventions aux transports publics

Monsieur Yann Chappatte : ce qui m'a surpris, c'est l'augmentation significative de cette subvention. A ma connaissance, c'était un montant relativement bas pour la ligne Biaufond – La Chaux-de-Fonds. A l'époque, on avait quelques milliers de francs et maintenant, on voit qu'on a Fr. 32'000.00 au budget. Quels sont les motifs qui justifient cette hausse ? Y a-t-il plus de liaisons ou y a-t-il une augmentation conséquente des tarifs ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on a vu ça. On s'est dit que cette augmentation devenait vraiment importante. Si on conteste cette augmentation, est-ce qu'ils vont arrêter les transports sur Biaufond ? On s'est fait la réflexion. C'est effectivement le budget qui nous a été annoncé pour l'année prochaine.

Monsieur Claude Gagnebin : pour les transports publics, il n'y a pas que la ligne Biaufond – La Chaux-de-Fonds. Rassurez-vous, cette ligne-là ne nous coûte pas plus cher. Ce qui augmente, c'est la contribution communale aux transports publics au niveau du Canton. Il y a quelques années, les communes ont été mises devant le fait accompli qu'elles devaient payer une participation aux transports publics. Je ne sais pas si vous avez lu dans la presse, ces derniers mois, il y a eu une grande discussion au niveau des transports publics dans la région de Delémont où ils sont en train de revoir les contrats avec Car postal en particulier. C'est à ce niveau-là qu'il y a un grand problème parce que Car postal a des prétentions qui sont en grande augmentation. Ils en sont arrivés à la conclusion qu'ils vont maintenir les prix actuels en diminuant les prestations. Pour notre Commune, on paie davantage. C'est le montant qui m'a été communiqué afin que je le mette au budget 2018.

CHAPITRE 8 / FINANCES

Compte 810.322.00/Crédits de construction

Monsieur Yann Chappatte : le crédit de construction de Fr. 177'000.00 concerne-t-il uniquement l'Espace communal ? Ce montant me surprend puisque le chantier sera terminé au milieu de l'année. Ça me paraît élevé. J'aimerais une confirmation : on n'a bien mis aucun amortissement à ce stade sur le budget 2018 pour cet Espace ?

Monsieur Claude Gagnebin : il n'y aura pas d'amortissement en 2018. Ça sera fait à partir de 2019 quand on aura bouclé le compte. C'est clair. En ce qui concerne ce compte, il y a effectivement d'autres crédits de construction. Je vous rappelle que Madame le Maire vous donne une information à chaque séance du Conseil général quant à l'état des parcelles de Derrie lai Bâme et du Plane Percé qui ne sont pas encore vendues. Ce crédit-là est donc toujours ouvert. Les intérêts sont comptabilisés là-dessus. Par exemple, pour le crédit du Plane Percé, nous allons recevoir l'année prochaine Fr. 140'000.00 de la part du Canton à titre de subvention pour l'aménagement de la route de contournement. Il y a encore toutes les parcelles qui doivent être vendues. Il y a les taxes de raccordement qui seront facturées cette année et l'année prochaine qui font partie de ce crédit. Aussi longtemps que ces montants ne sont pas comptabilisés, je ne peux pas boucler le crédit. C'est pour ça que ce montant peut paraître élevé.

Au vote, le point 9 b) est accepté par 16 voix, sans avis contraire.

c) Donner connaissance du budget des investissements 2018

Aucune question n'est formulée et aucune remarque n'est faite.

10. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme Mukunga Antonica et ses enfants Kevin, D'Jenni, Diamant-Thérèse et Prince-Kungi et fixer la finance d'admission

Entrée en matière.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Madame Mukunga est née en Angola et est Congolaise. Suite à son mariage avec Monsieur Pepe Mukunga, elle habite Les Bois depuis novembre 2007. Elle a quatre enfants. Le Canton a procédé à son audition. Toutes les conditions sont réunies pour qu'elle obtienne la nationalité suisse. La finance d'admission est fixée à Fr. 150.00 pour la famille.

Au vote, la naturalisation de Madame Mukunga et de ses enfants est acceptée à l'unanimité.

11. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire déposée par Mme Ollivier Armelle et son fils Diraison Yann et fixer la finance d'admission

Entrée en matière.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : Madame Ollivier habite aux Bois depuis 1996. Elle habite à Derrière la Bâme et vit avec Monsieur Jean-Jacques Diraison et leur fils Yann. Elle est d'origine française. Toutes les conditions sont réunies pour qu'elle obtienne la nationalité suisse. La finance d'admission est fixée à Fr. 150.00 pour Madame Ollivier et son fils.

Au vote, la naturalisation de Madame Ollivier et de son fils est acceptée à l'unanimité.

12. Discuter et approuver la création d'un îlot de vieux bois dans le périmètre des forêts communales

Entrée en matière.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Urs Moser : on a procédé à l'établissement d'un plan de gestion parce que ces dernières années, on a constaté qu'on naviguait à vue. On avait des bases de qualification pour fixer la quotité et la possibilité du volume de bois exploité sur une surface d'environ 35 hectares un petit peu aléatoires. Le cadre d'une planification forestière est fixé par la Loi sur les forêts avec un Plan directeur. Pour le propriétaire, il s'agit de fixer surtout le volume de bois à exploiter annuellement. Ces plans sont valables quinze ans. Le dernier Plan de gestion des forêts des Bois date de 1954. La surface de la forêt, suivant si on intègre les pâturages boisés ou pas, est d'environ 37 hectares. Le volume sur pied actuel est de 200 m³/hectare, ce qui est un volume relativement bas lié à une exploitation relativement poussée dans les années 1980 et 1990. Les essences essentielles typiques sont le sapin blanc, l'épicéa, le hêtre, l'érable, le frêne et le tilleul. Il y a une grande partie (62 %) de vieille futaie relativement espacée avec relativement peu de relève. Une des conséquences est qu'on a réduit le volume annuel à exploiter. Il y a des constats sur le site qui ont été faits. Il y a deux zones qu'on a prévu de mettre en îlot de vieux bois : une le long du Doubs qui est très escarpée, celui qui a le courage d'aller couper du bois là mérite une médaille, il devra de toute façon s'encorder et le bois devra être sorti par hélicoptère ou par téléphérique. Il y a donc des coûts qui ne peuvent pas être couverts par la vente du bois. Ensuite, on a une autre zone, située entre le Haut de la Montée et Derrière les Crâts, avec un sol très pauvre qui a finalement l'intérêt d'avoir une végétation très particulière, mais qui n'a pas grand intérêt pour l'exploitation. Par contre, pour favoriser la biodiversité, il y a des zones très intéressantes où on laisse la nature travailler elle-même, où on la laisse évoluer. D'un côté, on s'enlève une épine du pied par ce que c'est de toute façon une surface difficile à exploiter qui ne génère que des coûts et, d'autre part, l'intérêt est de pouvoir favoriser une certaine évolution naturelle de ces surfaces. La surface de la première zone est de 4.75 hectares et la seconde est de 0.36 hectare. La réflexion a été menée de sortir ça de l'exploitation sous le régime d'îlot de vieux bois, petites surfaces, plutôt que mise en réserve où il serait intéressant d'avoir des surfaces beaucoup plus grandes. La création de cet îlot de vieux bois fait l'objet d'un contrat entre le Canton et le propriétaire. La réalisation et la validation du Plan de gestion est la conséquence de l'exécutif, tandis que l'établissement de ce contrat est de votre compétence puisque c'est un changement de régime. La conséquence est qu'on ne fait plus aucune intervention là-dessus. Ce contrat est établi pour une durée de 50 ans. Cette création d'un îlot de vieux bois correspond aux objectifs poursuivis par le Canton en termes de biodiversité. Pour honorer cette mise en îlot de vieux bois, il y a une indemnité unique de Fr. 11'200.00 qui est versée, mais elle ne vient pas dans

l'escarcelle des comptes, elle doit être versée dans le fonds d'anticipation. La Loi forestière connaît deux types de fonds : le fonds d'exploitation qui sert à réserver des moyens destinés à financer des travaux forestiers extraordinaires, par exemple des constructions de chemins, et le fonds d'anticipation qui vise à permettre l'atténuation si on a des grands écarts annuels du compte forestier, notamment en raison de surexploitation ou de gros dégâts dus aux intempéries. Le fonds d'anticipation permet aussi, dans certaines conditions, de fournir des moyens pour les investissements liés à l'exploitation forestière. Une question a surgi. Il y a quelques années, ici même au Conseil général, une discussion avait eu lieu quant à une mise en réserve d'une surface beaucoup plus importante. A ma connaissance, l'exécutif et le législatif avaient accepté et la population avait refusé. Par contre, par rapport à cette situation, les bases légales ont changé. Ce changement de régime d'exploitation ne fait plus l'objet d'un changement de zone, ce qui fait qu'en vertu de la base légale actuelle, la décision de mise en îlot de vieux bois de cette proportion de 5 hectares sur l'ensemble de la forêt propriété des Bois est de votre compétence. Evidemment, il peut toujours y avoir un référendum contre la décision du Conseil général. Dans le cadre de l'accompagnement de l'élaboration du Plan de gestion, le Conseil communal vous propose de ratifier le principe de création de ces deux îlots de vieux bois et le contrat proposé.

Madame Sabine Clémence : ces forêts sont donc en bordure du Doubs. Est-ce que c'est possible, dans le cadre du Parc naturel du Doubs, de les intégrer ? Il n'y aura pas de changement ?

Monsieur Urs Moser : non, cela ne change rien. Le seul changement est que le propriétaire n'intervient plus sur ces surfaces, ni pour les exploiter, ni pour apporter des soins cultureux.

Monsieur Martial Farine : si j'ai bien compris, la base légale qui a changé permet d'être entre guillemets plus directs. On n'a pas besoin de passer par le peuple. C'est bien ça ?

Monsieur Urs Moser : dans la Loi forestière, ces surfaces n'entrent pas dans la réglementation des zones.

Monsieur Martial Farine : c'est bien ce que j'ai compris. J'ai donc une question : est-ce que c'est maintenant trop tard de s'approcher d'autres propriétaires ? Il y a un propriétaire qui avait fait une proposition du même style que ça à l'époque. Vous avez dit que, pour la biodiversité, des surfaces plus importantes seraient intéressantes.

Monsieur Urs Moser : évidemment, la mise en réserve est intéressante pour la biodiversité. Nous, nous avons traité le cas de la zone qui nous appartient. La mise en réserve est à l'initiative du propriétaire. Je n'ai pas fait de recherche des conditions-cadres d'une telle initiative.

Monsieur Germain Jobin : je suis un peu étonné du montant qui paraît assez faible : Fr. 11'000.00 sur cinquante ans sur cinq hectares ! Ça m'étonne que la Confédération ne subventionne pas également.

Monsieur Urs Moser : nous n'avons pas misé ! Ce sont des chiffres qu'on prend ou qu'on ne prend pas. Il faut savoir que lorsqu'un compte forestier est équilibré ou légèrement positif, c'est déjà une grande réussite. Sur des petites surfaces, au jour d'aujourd'hui, c'est pratiquement mission impossible. Là, même si c'est peu à l'hectare et à l'année, on a au moins une contribution qui alimente un des fonds. Ça ne se marchande pas.

Monsieur Edwin Bischof : je suis content que, maintenant, le Conseil communal est devenu un peu vert ! Il y a treize ans, j'avais un projet écologique et le Conseil communal a cassé mon projet avec une opposition. Ils ont lancé surtout cette votation à cause du changement de zone. Quel article a changé ? A l'époque, ce n'était déjà pas vraiment visible.

Monsieur Claude Gagnebin : la Loi cantonale exigeait à l'époque que la demande de mise en réserve forestière de Monsieur Bischof soit soumise au peuple par une votation étant donné que c'était une modification du plan de zones. La modification du plan de zones est soumise

obligatoirement au peuple. Cette disposition a changé. Maintenant, Monsieur Bischof peut revenir avec une demande de mise en réserve de son patrimoine forestier. Je ne connais pas les conditions qui seront offertes. Je tiens à préciser qu'à l'époque, le Conseil communal avait été favorable au projet de Monsieur Bischof, le Conseil général également. C'est la population qui avait refusé lors de la votation.

Au vote, le point 12 de l'ordre du jour est accepté par 14 voix, sans avis contraire.

13. Traitement de la motion de M. Jacques Boni (PSJ/Les Verts) intitulée : Pour que le chemin "Bas des Rosées – Maison-Rouge" soit praticable même en hiver

Monsieur Jacques Boni : je vous relis la motion. *"Quelques citoyens des Bois nous ont interpellés concernant le déneigement de ce tronçon de route l'hiver ! Ce chemin est très fréquenté par les promeneurs, les familles avec poussettes, les personnes à mobilité réduite. Cette boucle entre Les Bois, Maison-Rouge, le village est une promenade agréable, ce qui correspond aux recommandations du corps médical qui suggère un exercice physique quotidien de 30 à 45 minutes. Les soussignés demandent au Conseil communal de faire des propositions afin que cette route d'environ 400 mètres soit déneigée durant la période hivernale."*

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le Conseil communal a pris acte du dépôt de cette motion et prend position comme suit. Ce chemin est propriété de la Commune municipale depuis 1965. Bien qu'il soit propriété de la collectivité publique, il n'était pas déneigé en hiver car il ne dessert que des résidences secondaires. Suite au rachat de Maison-Rouge par la Fondation du cheval, il avait même été décidé que ce chemin serait fermé en hiver par un clédar pour éviter que des chevaux ne s'échappent par cette voie. Il y a quelques années, en raison du développement du tourisme équestre, suite à une initiative de Jura tourisme, le Conseil communal en accord avec la Fondation de Maison-Rouge a accepté que ce chemin soit utilisé en hiver pour permettre la création d'un tracé de chemins hivernaux destiné avant tout au passage des chevaux et autres usagers mais dans un esprit de chemin "rustique" cavalier et pédestre. Ainsi, depuis dix ans, ce chemin est ouvert à ce trafic en hiver suite à cette proposition de Jura tourisme. La règle veut, dans la Commune des Bois, que le déneigement des accès aux résidences habitées toute l'année soit assuré par la collectivité pour autant que le chemin fasse plus de 50 mètres de longueur et ceci indépendamment de la propriété du chemin. Ce travail est fait à bien plaisir aux frais de la collectivité sans aucune obligation de sa part. Si la motion de Monsieur Boni est acceptée, il incombera au Conseil communal de présenter au législatif communal un nouveau règlement concernant l'ouverture des chemins en hiver, principalement pour les résidences secondaires. En conclusion, le Conseil communal, malgré le vide juridique que représente la problématique du déneigement des chemins privés en hiver, s'est accommodé de cette contrainte. Par l'adoption d'une réglementation communale concernant le déneigement, la liberté de manœuvre de l'exécutif serait limitée par l'application des dispositions réglementaires. Aussi, le Conseil communal recommande le rejet de la motion de Monsieur Boni. Par contre, le Conseil communal a une proposition à faire. Conformément aux dispositions de la réglementation communale, Monsieur Boni peut transformer la motion en postulat. Ainsi, seule la question de l'ouverture du chemin Bas des Rosées – Maison-Rouge sera traitée. Pour sa part, le Conseil communal estime que l'adoption de ce postulat contreviendrait aux intérêts touristiques qui sont en jeu durant la période hivernale. Pour cette raison, il recommande également le rejet du postulat si Monsieur Boni proposait sa conversion. En outre, déneiger ce chemin entraînerait vite sa dégradation par rapport à ses fondations qui ne sont pas solides.

Monsieur Jacques Boni : je trouve que c'est un petit peu positif ce que vous venez de dire parce que je peux transformer ma motion en postulat. Le 7 décembre, depuis chez moi, j'ai vu une fraiseuse qui passait. Je me suis dit que la Commune avait fait un effort et faisait un cadeau à tous ces gens qui sont handicapés, qui ont de la peine à marcher, pour qu'ils puissent passer. Evidemment, je vais transformer cette motion en postulat.

Monsieur Germain Jobin : j'ai peur que, si on commence d'accepter des petits bouts de chemins comme ça, il va y en avoir d'autres après, par exemple le chemin de La Petite Côte et beaucoup d'autres. On n'en finira pas. Je ne suis donc pas d'accord.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : le souci pour les chemins comme ça, c'est qu'il ne faudra pas uniquement les déneiger, mais aussi les saler. En effet, si les gens qui les empruntent ont un accident, ça sera encore la faute de la Commune. On ouvre aussi une brèche et d'autres chemins vont suivre. Si on doit déneiger tous ces chemins qui mènent aux résidences secondaires, on devra ouvrir un poste d'employé supplémentaire. Il y aura donc un coût supplémentaire aussi.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je pense qu'il faudra aussi consulter Maison-Rouge.

Monsieur Martial Farine : si c'est un postulat, il n'y a que ce chemin-là qui est concerné. Vous parlez de salage. Si j'ai bien compris, c'est un chemin communal. S'il y a un accident, la responsabilité est la même si on déneige ou pas. Je pense qu'il faut accepter ce postulat. Un postulat, ça ne coûte rien, c'est moins contraignant qu'une motion. On peut accepter ce postulat et après on votera sur la proposition qui sera faite.

Madame Sabine Clémence : c'est le postulat de Monsieur Boni ou de Monsieur Farine ?

Monsieur le Vice-Président, Vincent Berger : c'est le postulat de Monsieur Boni.

Au vote, le postulat de Monsieur Boni obtient 4 voix pour et 10 voix contre. Il est donc refusé.

Monsieur le Vice-Président, Vincent Berger : la résolution du Groupe PS/Les Verts a obtenu le nombre de signatures nécessaires.

Monsieur Martial Farine : beaucoup de gens au village sont inquiets de la probable disparition du bureau de La Poste aux Bois. Je pense que c'est bien si tout le monde met un petit peu d'eau au moulin, même si je pense que la décision de La Poste est déjà prise. Je pense qu'il faut qu'on mette de l'intérêt pour le maintien de ce bureau de La Poste au village.

Au vote, la résolution est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Vice-Président, Vincent Berger : on arrive à la fin de la séance. Je vous remercie d'y avoir participé. J'en profite pour remercier tous les Conseillers généraux qui ont siégé durant ce mandat pour leur travail. Je remercie les Conseillers communaux qui œuvrent tout au long de l'année sans relâche pour mener à bien les projets de la Commune. Je me réjouis de retrouver certains d'entre vous l'année prochaine pour une nouvelle législature de la plus grande importance car nous aurons la joie et l'honneur d'inaugurer le nouvel Espace communal. Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, de belles Fêtes de Noël et une excellente Année 2018. Bonne soirée.

Comme le veut la tradition, quelques flacons sont remis à Monsieur Vincent Berger en guise de remerciements ; de vifs applaudissements lui sont adressés.

La séance est levée à 22 h 10.

Au nom du Conseil général Les Bois
Le Vice-Président : La Secrétaire :

Vincent Berger

Marlyse Jobin